



**PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DES CLUBS DE L'OISE
DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 à ESTREES ST DENIS
SALLE POLYVALENTE**

CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

A.S. ALLONNE - F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT - A.S. ANGICOURT - F.C. D'ANGY - ANSAUVILLERS SPORTING CLUB - U.S. ATTICHY - A.S. AUNEUIL - C.S. AVILLY ST LEONARD - U.S. BALAGNY ST EPIN - A. S. DE BEAULIEU ECUVILLY - A.S. BEAUVAIS OISE – AS PTT BEAUVAIS - BEAUVAIS UNITED COMMUNEUX - FOOTBALL CLUB BEAUVAIS - F.C. DE BETHISY - U. S. DE BEUVRAIGNES - R.C. BLARGIES - U.S. BONNEUIL EN VALOIS - ALERTE S. BORNEL - U.S. BRESLOISE - U.S. BRETEUIL - U.S. BREUIL LE SEC - O.C. DE BURY - R.C. CAMPREMY - DYNAMO CANLY LONGUEIL - F.C. DE CARLEPONT - F.C. CAUFFRY - F.C. CEMPUIS - ASSOCIATION SPORTIVE CHEMINOTS CHAMBLY - F.C. CHAMBLY OISE - U.S. DE CHANTILLY - C.S. CHAUMONT EN VEXIN - U.S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY - F. C. DE CHIRY OURSCAMP - U.S. CHOISY AU BAC - U.S. CIRES LES MELLO - A. S. FUTSAL CLUB DE COMPIEGNE - A.F.C. COMPIEGNE - ENT.S. DE COMPIEGNE - F.C. PORTUGAIS COMPIEGNE - A.S. COYE LA FORET - A. DES ANTILLAIS CREIL - A. DES F.C. DE CREIL - U.S. CREPY EN VALOIS - U.S. CREVECOEUR LE GRAND - ENT.F.C.DIEUDONNE PUISEUX - A.S. ELINCOURT - ENT.S. DU THELLE - F. C. ESCHES FOSSEUSE - U.S. ESTREES ST DENIS - U. S. ETOUY AGNETZ - A. S. FEUQUIERES FOOTBALL - U.S. FOUQUENIES - U.S. FROISSY - FOOTBALL CLUB DE GOLANCOURT - U.S. GOUVIEUX - GRANDVILLIERS A.C. - F.C. GUIGNECOURT - J.S. GUISCARD - C.S. HAUDIVILLERS - A.S. HENONVILLE - A.S. HERCHIES TROISSEREUX FOOTBALL - HERMES BERTHECOURT A.C. - JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN - AS LA DRENNE VILLENEUVE LES SABLONS - A.S. LA NEUVILLE EN HEZ - A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL - AM.J. LABOISSIERE EN THELLE - A.S. LA CHAPELLE ST PIERRE - AM.S. LAIGNEVILLE - S.C. LAMOTTE BREUIL - U.S. LASSIGNY - FOOTBALL CLUB COUDRAY - UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS - U.S. PLESSIS BRION - FOY.RUR. LES AGEUX - F.C. LIANCOURT CLERMONT - U.S. LIEUVILLERS - F.C. LONGUEIL ANNEL - A. S. DE Maignelay MONTIGNY - A.S. DE MAREUIL SUR OURCQ - U.S. MARGNY LES COMPIEGNE - U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS - U.S. MERU SANDRICOURT - MILLY FOOTBALL CLUB - J.S. MOLIENS - STANDARD F. C. DE MONTATAIRE - AM.S. MONTCHEVREUIL - A.S.C. VAL D'AUTOMNE MORIENVAL - U.S. NANTEUIL F.C. - F.C. NEUILLY CAMBRONNE - A.S. NOAILLES-CAUVIGNY - A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT - U.S. NOGENT - F.C. NOINTEL - A.S. NOYERS ST MARTIN - AM.S. ONS EN BRAY - ET. S. ORMOY DUVY - A.S. PLAILLY - UNION SPORTIVE PONT L'EVEQUE - PSM FUTSAL CLUB - U.S. PONT STE MAXENCE - A.S. RAVENEL - ET.S. REMY - ST. RESSONS S/MATZ - R.C. RETHONDES - U.S. RIBECOURT - A.S. ROCHY CONDE - A.S. DU MULTIEN - F.C. RURAVILLE - FOOTBALL CLUB SALENCY - U.S. MUNICIPALE SENLIS - AM.S. SILLY LE LONG - S.C. SONGEONS -F.C. FONTAINETTES ST AUBIN - U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS - U.S. ST GERMER DE FLY - S.C. ST JUST EN CHAUSSEE - U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT - U.S. ST MAXIMIN - FOOTBALL CLUB SAINT OMER EN CHAUSSÉE - F.C. ST PAUL - A.S ST REMY EN L'EAU - A.S. ST SAMSON LA POTERIE - AM.S. ST SAUVEUR - F.C. ST SULPICE - E.S. THIERS S/THEVE - J.S. THIEUX - A.S. THOUROTTE - F.C. TILLE - AM.S. TRACY LE MONT - TRICOT O.S. - AM. F. TRIE CHATEAU 1961 - CERC.A. VENETTE - UNION SPORTIVE DE VERBERIE - A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE - A.S. VERNEUIL EN HALATTE - VILLERS F. C. - U.S. VILLERS ST PAUL - ET. S. C. DE WAVIGNIES - R.C. WAVIGNIES

1-) Vérification du Chorum

La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.

	Tous les clubs		Clubs représentés			
	Clubs	Voix	Clubs	Voix	% Clubs	% Voix
6812 District Oise	187	1161	137	892	73,3%	76,8%
	187	1161	137	892	73,3%	76,8%
					Quorum AG Ordinaire : 33,0%	33,0%
					atteint	atteint

Nombre de boitiers affectés : 103

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification des statuts du DOF

ANCIENS TEXTES

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 4 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Lors d'une Assemblée Générale dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

NOUVEAUX TEXTES

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

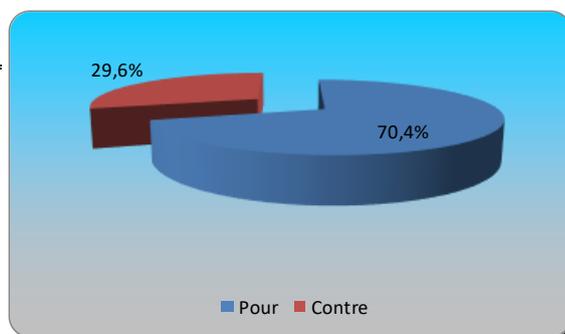
Le représentant d'un Club peut représenter au maximum **DEUX clubs y compris le sien**, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme **authentifié par le cachet de l'association et signé par le Président du club qu'il représente.**

Les clubs dont l'équipe première seniors dispute un championnat national ou un championnat régional sont tenus d'y être représentés par l'un de leurs dirigeants dûment mandaté et ne peuvent pas mandater un autre club pour les représenter.

Tout club non représenté aux AG de son district d'appartenance se voit pénalisé par une amende définie dans le barème des droits et amendes ; celle-ci est proportionnelle au nombre de licenciés du dit club. Le montant des amendes pour non représentation aux AG de son district sera pour 50% reversé aux clubs présents sous forme d'aides diverses.

Résultat du vote des clubs :

3.) QUESTION 2 : Modification des statuts du D.O.F (choix multiple)	Réponses	
Pour	580	70,39%
Contre	244	29,61%
Totaux	824	100%

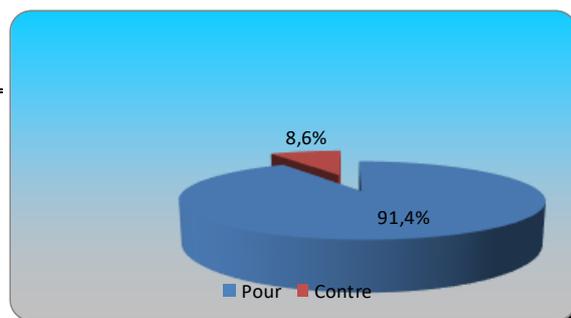


La modification des statuts du D.O.F. est adoptée.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1-) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 09 Octobre 2021

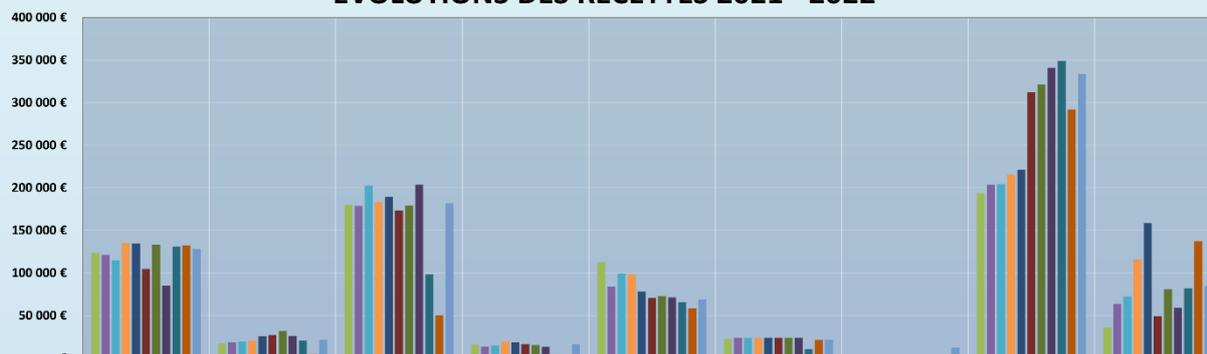
2.) QUESTION 1 : Approbation du Procès-verbal de l'AG Ordinaire du 09 Octobre 2021 (choix multiple)	Réponses	
Pour	771	91,35%
Contre	73	8,65%
Totaux	844	100%



Le procès-verbal est adopté

2-) Compte rendu financier de Christophe PRUVOST Trésorier Général du District

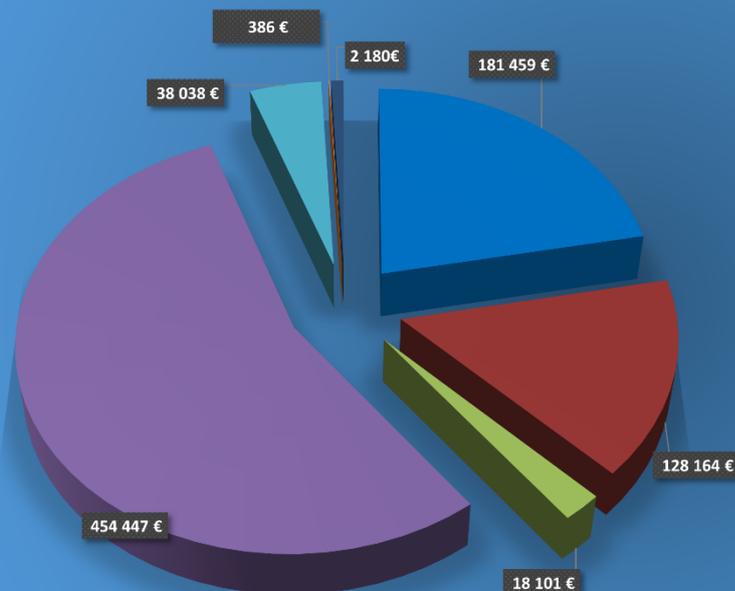
EVOLUTIONS DES RECETTES 2021 - 2022



	ENGAGTS PARTICIPATION	STAGES	DISCIPLINAIRES AMENDES RESERVES	RECETTES DIVERSES TICKETS COUPES	SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL	SUBV ANS	SUBV DRAJES	SUBV FFF RIST LIGUE	AUTRES PRODUITS
2011/2012	123 485 €	17 660 €	179 845 €	15 989 €	112 580 €	23 000 €	- €	193 723 €	36 109 €
2012/2013	121 245 €	18 756 €	178 524 €	13 359 €	83 800 €	24 000 €	- €	203 569 €	63 428 €
2013/2014	114 899 €	19 442 €	202 544 €	14 912 €	99 083 €	24 000 €	- €	204 217 €	72 295 €
2014/2015	135 254 €	20 046 €	182 724 €	19 129 €	98 227 €	24 000 €	- €	215 592 €	115 894 €
2015/2016	134 715 €	25 659 €	189 310 €	18 267 €	78 353 €	24 000 €	- €	221 253 €	158 284 €
2016/2017	104 829 €	27 193 €	173 461 €	16 429 €	70 388 €	24 000 €	- €	312 200 €	49 407 €
2017/2018	133 152 €	32 055 €	179 068 €	15 214 €	72 917 €	24 000 €	- €	321 003 €	80 600 €
2018/2019	85 240 €	25 954 €	203 539 €	13 086 €	71 214 €	24 000 €	- €	340 735 €	58 872 €
2019/2020	130 570 €	20 754 €	98 003 €	2 797 €	65 444 €	10 500 €	- €	348 877 €	81 610 €
2020/2021	132 294 €	4 869 €	50 123 €	1 020 €	58 474 €	21 000 €	- €	292 013 €	137 288 €
2021/2022	128 203 €	21 683 €	181 993 €	16 613 €	68 743 €	22 000 €	12 500 €	333 710 €	84 554 €

COMPTE RENDU FINANCIER – Saison 2021/2022

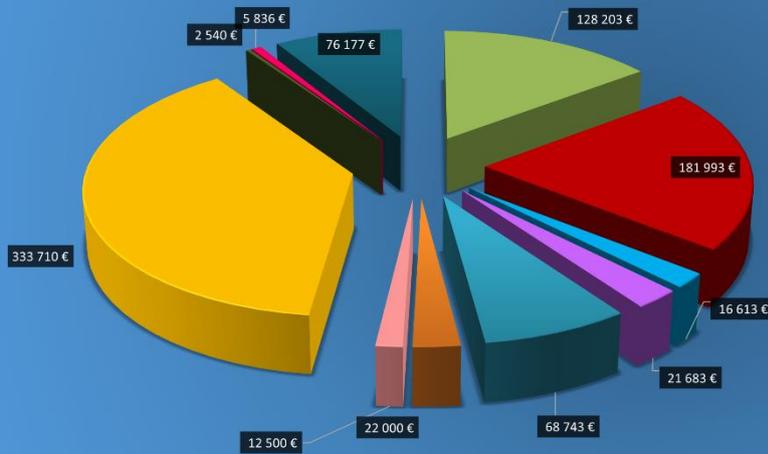
DEPENSES 2021-2022



ACHATS CHARGES COURANTES	: 181 459 €
CHARGES ACTIONS	: 128 164 €
IMPOTS ET TAXES	: 18 101 €
CHARGES PERSONNEL	: 454 447 €
AMORT ET PROVISIONS	: 38 038 €
CHARGES FINANCIERES	: 386 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	: 6 733 €
TOTAL DES DEPENSES	: 827 328 €

2019/2020	121 967 €	103 362 €	14 940 €	409 500 €	105 986 €	12 353 €
2020/2021	112 098 €	46 166 €	7 991 €	408 737 €	114 449 €	7 554 €
2021/2022	181 459 €	128 164 €	18 101 €	454 447 €	38 038 €	7 118 €

RECETTES 2021-2022



ENGAGETS PARTICIPATION	128 203 €
DISCIPL AMENDES RESERVES	181 993 €
RECETTES DIVERSES TICKETS COUPES	16 613 €
STAGES	21 683 €
SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 743 €
SUBVENTION ANS	22 000 €
SUBVENTION DRAJES	12 500 €
SUBV FFF RISTOURNES LIGUE	333 710 €
PRODUITS FINANCIERS	2 540 €
REPRISE PROVISIONS	5 836 €
AUTRES PRODUITS + DONS	76 177 €
TOTAL DES RECETTES	869 999 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

PRODUITS	869 999 €
CHARGES	827 328 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 671 €

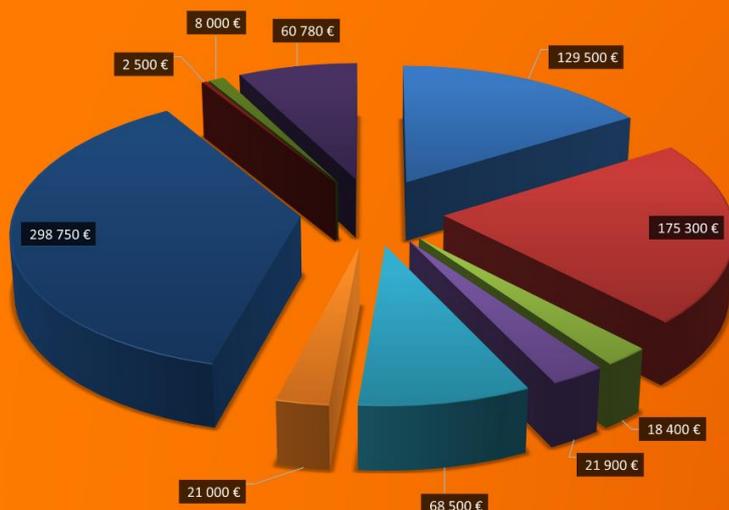
BUDGET PRÉVISIONNEL – Saison 2022/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022-2023



ACHATS CHARGES COURANTES	: 154 830 €
CHARGES ACTIONS	: 161 400 €
IMPOTS ET TAXES	: 17 600 €
CHARGES PERSONNEL	: 436 150 €
AMORT ET PROVISIONS	: 29 250 €
CHARGES FINANCIERES	: 500 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	: 4 900 €
TOTAL DES DEPENSES	: 804 630 €

RECETTES PREVISIONNELLES 2022-2023



ENGAGETS PARTICIPATION	129 500 €
DISCIPL AMENDES RESERVES	175 300 €
RECETTES DIVERSES TICKETS COUPES	18 400 €
STAGES	21 900 €
SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 500 €
SUBVENTION ANS	21 000 €
SUBV FFF RISTOURNES LIGUE	298 750 €
PRODUITS FINANCIERS	2 500 €
AIDE APPRENTI SERVICE CIVIQUE	8 000 €
AUTRES PRODUITS + DONNS	60 780 €
TOTAL DES RECETTES	804 630 €

2-) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 Juin 2022

Aux adhérents, de l'Association District Oise Football,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29/09/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District Oise Football, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III – OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 page 3 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n° 2018-06.

IV – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dury, le 19 septembre 2022.

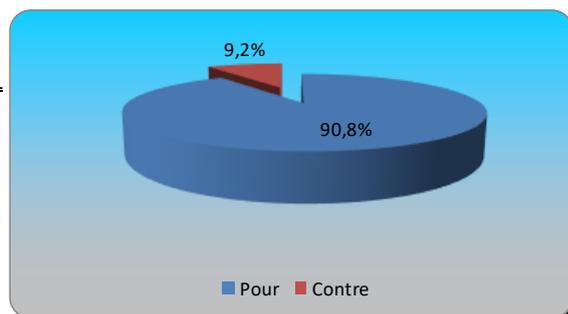
**VDB ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes,
Représenté par : François GARNIER**

Quitus de l'Assemblée sur l'exercice financier clos au 30 Juin 2022

4.) QUESTION 3 : Compte rendu financier de l'exercice au 30/06/2022

QUITUS (choix multiple)

	Réponses	
Pour	761	90,81%
Contre	77	9,19%
Totaux	838	100%



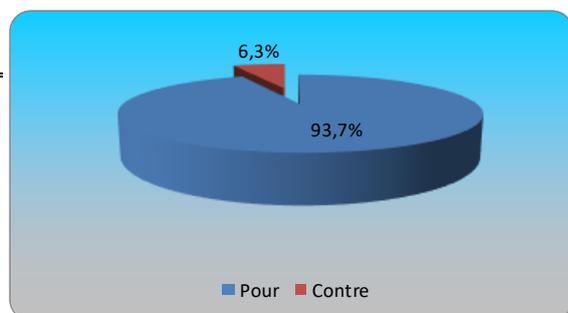
L'assemblée générale donne son quitus pour les comptes clos au 30 Juin 2022

Vote pour imputer l'excédent sur le compte report à nouveau

5.) QUESTION 4 : Report excédent sur le compte report à nouveau

(choix multiple)

	Réponses	
Pour	770	93,67%
Contre	52	6,33%
Totaux	822	100%

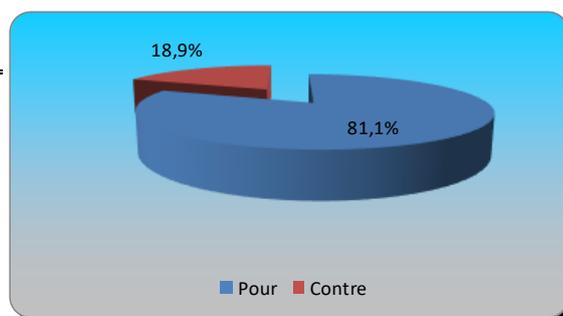


L'assemblée générale donne son accord pour imputer l'excédent sur le compte report à nouveau

Vote du budget prévisionnel de la saison 2022/2023

6.) QUESTION 5 : Budget prévisionnel de la saison 2022/2023 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	683	81,12%
Contre	159	18,88%
Totaux	842	100%



L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel de la saison 2022/2023

3-) Médailles du District promotion 2021/2022

Médailles de BRONZE

- Mademoiselle DEKEIREL Elodie SC LES MARETTES
- Monsieur Jacques ARNAUD Membre DOF
- Monsieur Christophe PRUVOST Membre DOF
- Monsieur Patrice REMIA AS AUNEUIL
- Madame Véronique MASSON OC DE BURY
- Monsieur BLEVENNEC FC ST AUBIN EN BRAY LES FONTAINETTES
- Monsieur Louis LESAGE AS BEAUVAIS OISE

Médailles d'ARGENT

- Monsieur CAILLET US BONNEUIL EN VALOIS
- Monsieur Pierre BIENVENU Membre DOF
- Madame Joelle DOMETZ RIGAUT Membre DOF
- Monsieur Mohamed BOUZIANE ST FC MONTATAIRE
- Monsieur Claude HEURDIER AS FEUQUIERES

Médailles d'OR

- Madame Maryse VELU US BALAGNY ST EPIN
- Monsieur Ahmed CHAOUCH FC ST SULPICE
- Monsieur Francis MALLARD ST REMY EN L'EAU
- Madame Nathalie DEPAUW Membre du D.O.F.

3-) Examen des vœux présentés

Vœux de l'AS NOAILLES CAUVIGNY

1) Donner une mission de délégué officiel aux délégués obligatoires inscrits sur la FMI

Afin d'aider à la bonne tenue des matchs, créer la fonction officielle de délégué avec les mêmes attributions qu'un délégué officiel désigné par le District.

Cette personne serait donc en relation avec l'arbitre pour assurer la fonction de délégué et non pour tenir la buvette ou pour être dirigeant d'équipe.

Il se tiendrait au milieu du terrain comme un délégué officiel et à disposition de l'arbitre.

Il pourrait en D1 tenir la mission de chronométreur pour les joueurs sortis pour un carton blanc.

Il pourrait assurer le contrôle des joueurs remplaçants lors de leur entrée.

Il serait à disposition de l'arbitre pour la gestion des bancs.

Le club recevant fournirait ce délégué, à défaut le club adverse.

- **Réponse du rapporteur du District** : Ces dispositions existent déjà dans les règlements du District voir l'article 8 du Règlement Général du Football à 11 disponible sur le site du District.

2) Permettre aux joueurs remplaçants d'assurer la fonction d'arbitres assistants.

Le manque cruel de dirigeants et compétents pour faire l'arbitre assistant se fait de plus en plus cruellement sentir.

Aussi, à l'instar de ce qui a été voté il y a quelques années pour le foot loisir et la D5, permettre à un joueur remplaçant de tenir la fonction d'arbitre assistant et cela de la D4 à la D2.

Cela serait de plus formateur pour les joueurs qui se rendent compte de la difficulté de cette mission seraient moins enclin à critiquer.

Les mêmes obligations d'inscription seraient imposées en tant que joueur et dirigeant comme il est stipulé déjà dans le règlement.

- **Réponse du rapporteur du District** : l'AS NOAILLES CAUVIGNY n'étant pas présent physiquement lors de cette assemblée pour défendre ce vœu, celui-ci devra être représenté à la prochaine A.G. afin d'être expliqué et débattu avec les représentants des clubs.

4-) Remise des diplômes et récompenses aux clubs champions de la saison 2021/2022

Seniors :

D1 -- GRANDVILLIERS AC
D2 – US CREPY EN VALOIS
D3 – AS TRACY LE MONT
D4 – US LE PAYS DU VALOIS « C »
D5 – AS VERDEREL « B »

Féminines :

Interdistricts D1 - A.F.C. COMPIEGNE
Seniors à 8 - Niveau 1 – FC LIANCOURT CLERMONT
Seniors à 8 - Niveau 2 – A.F.C. COMPIEGNE « B »
U18F à 8 – AS BEAUVAIS OISE « B »
U16F à 8 – Entente LE PAYS DU VALOIS/NANTEUIL

Jeunes :

U14 D1 – US CHOISY AU BAC
U15 D1 – FC LIANCOURT CLERMONT
U15 D2 – US CHEVRIERES GRANDFRESNOY
U15 D3 – HERMES BERTHECOURT AC
U16 D1 – US CHANTILLY
U16 D2 – USE ST LEU ESSERENT
U18 D1 – US MERU
U18 D2 – CS CHAUMONT
U18 D3 – AJ LABOISSIERE

Futsal :

D1 : ASC COMPIEGNE FUTSAL

5-) Remise des récompenses aux clubs lauréats du statut de l'arbitrage



4-) Remise de plaquettes pour des anniversaires de clubs (100 ans et 50 ans d'affiliation)





US BALAGNY ST EPIN et US CREPY EN VALOIS : 100 ans

USE ST LEU D'ESSERENT – JS THIEUX – AS ST REMY EN L'EAU ET AS PONTPOINT : 50 ans

1-) Allocution du Président Claude COQUEMA

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des clubs,

Une assemblée générale est toujours un moment particulier et privilégié puisqu'elle vous permet d'une part de recevoir toutes les informations sur la vie de votre district et d'autre part de pouvoir se rencontrer dans un moment d'échanges.

Nous venons de passer enfin une saison complète de compétitions après deux années perturbées par la Covid 19. Malgré tout, l'après Covid a laissée des traces non négligeables dans la vie de chacun et il nous faudra du temps pour revenir à une situation plus en adéquation avec celle que nous pouvons espérer. Une telle situation n'est pas sans laisser une forte empreinte au vue de nos licenciés seniors et notamment chez les masculins, la perte de joueurs fut significative et importante ; pour exemple, au moment des engagements perte de l'équivalent de 24 équipes seniors. Ce qui nous amènera à devoir réfléchir sur le devenir de la pyramide de nos championnats. Cependant, loin d'être négatif, nous avons observé un regain important de nos licenciés jeunes pour la saison 2021/2022 dans les catégories U6 – U7 – U8 et U9. Le bilan est frappant : Saison 2020/2021 : perte de 3.500 licenciés – saison 2021/2022 gain de plus de 4.500 licenciés une année record à près de 31.500 licenciés. Souhaitons que la saison 2022/2023 soit aussi prolifique. Cette augmentation de licenciés, nous vous la devons par l'excellence de votre travail au sein de vos clubs respectifs, un travail de tous les jours pour accueillir, animer, former, éduquer l'ensemble de vos licenciés ; nos remerciements ne seront jamais suffisants pour vous démontrer notre gratitude ; certes, le District vous accompagne à travers les formations, les rencontres, les échanges, le suivi, la gestion des compétitions. Aussi pour cela, nous avons la chance d'avoir des commissaires bénévoles dévoués assistés des techniciens CDT DAP et CTD PPF.

Nous voilà arrivés à mi-mandat et force est de constater que nous avons respecté notre projet. Bien entendu, il n'est pas terminé, il nous reste encore deux ans pour remplir nos objectifs. La saison 2022/2023 nous permet enfin de mettre en place ce projet : Carton blancs en D1 à titre expérimental, Licence à points pour tous y compris le Président, gestion des frais d'arbitrage par prélèvement en D1 et Futsal qui sera étendue en 2023/2024 pour tous, groupes de 10 équipes pour toutes les divisions ; oui certes beaucoup de changement et le prochain objectif sera le calcul des frais d'arbitrage en km en lieu et place des zones.

Vous avez remarqué que nous avons eu un excédent de 42.000 euros, celui-ci vous a été expliqué. Nous sommes et resterons transparent sur notre gestion et pourtant nous continuons de vous aider puisque selon mes calculs, chaque club s'est vu attribué en dotation un montant de 260 euros soit une aide totale supérieure de 50.000 euros et comme je l'ai toujours évoqué, notre soutien vous reste acquis. Oui, je sais et j'ai lu que certaines personnes avaient parfois la langue fourchue en évoquant le manque d'aide, aussi j'aimerais avec votre accord vous rappeler les aides multiples et variées dont vous pouvez bénéficier : ANS minimum 1.500 euros, reconduction du pass'sport de l'état 50 euros, reconduction du pass'sport du Conseil départemental 15 euros, 50% du matériel acquis remboursé par le Conseil départemental avec un maxi de 3.000 euros acheté, au titre des finances solidaires de la Ligue ; remboursement des frais d'engagements pour les équipes éliminées lors des 2 premiers tours de la coupe de France, remboursement des engagements jeunes à hauteur maxi de 18 euros par équipe, aide de la FFF par des bons de carburant pour les clubs possédant des équipes de jeunes ; tout cela cumulé, pardonnez-moi mais c'est relativement conséquent. Il ne me semble pas que dans d'autres sports, il y ait eu autant d'aides. Je n'évoque pas le FAFA qui aide grandement à l'amélioration de vos structures quand votre commune consent à vous permettre d'évoluer dans de meilleures conditions que ce soit en dans l'aménagement de votre stade, de vous assister dans l'emploi ou les déplacements par l'acquisition d'un mini bus.

Un autre chapitre : celui des tournois et matchs amicaux ; courant juin, j'ai pris en toute responsabilité la décision d'annuler l'ensemble des tournois suite à la canicule du samedi avec des températures à 40°. Il est vrai que cette décision fut prise le vendredi alors que j'étais à Nice pour l'AG de la FFF. Je me suis tout d'abord entretenu téléphoniquement avec certains membres du bureau pour avoir leur avis. Pourquoi ? il était inconcevable d'interdire des tournois le samedi et non le dimanche par équité même si les conditions atmosphériques étaient plus clémentes. J'ai pris mes responsabilités au détriment de certains clubs qui eux ne jugeaient pas utile de le faire pour des raisons que je ne préfère pas évoquer. J'ai eu bien entendu des retours de bâtons de certains clubs qui vociféraient évoquant des pertes financières alors qu'ils se permettent d'organiser des tournois sans respecter la réglementation, dans ce cas, je pense qu'il est nécessaire d'être moins agressif. A se demander ce qui est le plus important ; la rentabilité ou la santé ? Je rappelle que les tournois doivent être homologués par le district ; c'est gratuit ; de même que les matchs amicaux. Soyez conscient des problèmes de responsabilité au niveau des assurances et de la protection de vos adhérents !

Les réseaux sociaux : la vermine du monde sociétal, c'est incroyable. Certains viennent se défouler pour cracher leur venin. Certainement des frustrés de la vie ? Ne vous inquiétez pas, pour ma part, j'ai depuis un moment abandonné la lecture sur ces réseaux et je m'en porte mieux. Le peu de QI que je possède, je tiens à le conserver.

C'était, vous m'en excuserez, un petit moment de mise au point à l'attention d'une certaine minorité et pour respect envers la majorité silencieuse, mais je ne pratique pas la langue de bois.

Enfin, j'aimerais adresser un mot de sympathie à deux personnes qui depuis de nombreuses années m'ont accompagné dans le quotidien du district. Le premier, Nicolas Allart qui depuis le 1^{er} juillet a décidé de mettre un terme à sa mission de président de la CDA. Merci Nico pour ton engagement, ton professionnalisme, ton sérieux et tout ce que tu as amené de positif pour notre district, tu es un mec bien. Le second, notre CTD PPF Pascal Lefebvre que tout le monde connaît et a rencontré un jour sur le bord d'un terrain. Pascal a décidé de prétendre aux droits à la retraite comme quoi on peut partir jeune ; je plaisante. 25 ANS de travail au district avec un grand professionnalisme et surtout de l'écoute, de la disponibilité, de l'échange ; auprès de lui, j'ai appris mais il est vrai qu'un Président sait peu de choses sinon de couper des rubans et participer à des cocktails, c'est du moins ce que beaucoup peuvent penser. Il nous manquera et je suis quand même satisfait que la continuité sera présente avec Damien BAUCHY qui par contre sera salarié de

la Ligue. Mais qui remplace qui ? Pour la présidence de l'arbitrage, c'est Hugues DEVAUX et pour le poste de CDT DAP en lieu et place de Damien, c'est Ludovic BESSE, bienvenu à vous deux.

Les années passent et nos anciens nous quittent, le prochain c'est notre Directeur Administratif Eric LEDENT fin 2023 mais stp ERIC un peu de patience. Je voudrais profiter de cet instant privilégié du micro pour dire toute ma satisfaction que j'ai et que j'ai eu de travailler avec les salariés et les commissaires du District qui avec bien du mal me supportent, certes, tout n'est pas parfait, chacun à sa valeur professionnelle à une échelle différente et pour ce qui concerne les salariés, certains savent la haute opinion que j'ai d'eux, de même pour les commissaires. Il est tellement facile de dire merci, c'est un mot simple mais qui pour ma part représente une grande valeur.

Je n'oublie pas non plus, l'ensemble des salariés et des commissaires qui œuvrent pour le bien de vos clubs et de notre football.

Je vais maintenant avant de clôturer passer parmi certaines personnes au hasard pour leur demander ce qu'elle pense du District et ce qu'elles attendent, merci de répondre sans tabou, librement.

Merci à vous tous pour votre générosité que vous avez pour notre football Isarien.

Merci pour votre attention et bonne saison à toutes et tous.

Le Président

Claude COQUEMA



La Secrétaire Générale

Nathalie DEPAUW

